

<b>DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Catégorie de dossier :	Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures ...
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-01102-030-001
Dénomination du projet :	Destruction de nids d'hirondelles de fenêtre
Préfet(s) compétent(s) :	Lot-et-Garonne (47)
Bénéficiaire(s) :	Commune d'Auradou
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	18/10/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CERFA 13 614*01 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées pour CORENSO</li> <li>- Courrier de saisine du CSRPN par la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 02/10/2021</li> <li>- Absence de dossier technique, mais un passage de la LPO (non traduit par une note) a eu lieu, avec recommandations</li> <li>- 6 photos jointes montrant l'état des murs et la situation des nids</li> </ul> <p><u>Objectif visé :</u> Destruction de 7 nids d'hirondelles de fenêtre suite à la nécessité du ravalement (crépi) de façades sur le bâtiment de la mairie</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> Pas d'intérêt général au sens strict mais une sécurisation au plan risques de chute de parties de crépi ancien et une amélioration de l'esthétique du site.</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Sans objet.</p> <p><u>Modalités de compensation :</u> Installation de 14 nids artificiels sur la même façade</p> <p><u>Avis sur la demande :</u> Les nids sont remplacés par 7 nids (utilisés) et 7 nids (en remplacement d'anciens nids tombés) sur la même façade, donc à priori pas de problèmes de réinstallation, hormis le choix des oiseaux ... Trois ans de suivi semblent un minimum pour vérifier que les nids sont bien choisis par les oiseaux, voire que le nombre de couples augmente suite à la proposition de nids supplémentaires. Les travaux devront être terminés pour la fin février 2022</p>

Conclusion :
Avis favorable

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
<b>Avis :</b>	
Favorable :	
<b>Favorable sous conditions :</b>	<b>X</b>
Défavorable :	
Remarques :	Au moins un suivi sur 3 ans de constatation de l'utilisation ou non des nids avec rapport au CSRPN
Fait le :	25/11/2021
Signature :	